

RÉGION

28/07/2020

LIÈGE – MESURES COVID

Cinq établissements horeca risquent la fermeture

La police a rédigé des p.-v. à l'encontre de cinq établissements récidivistes. Qui pourraient être fermés

G.W. (AVEC G.G.)



De lourdes sanctions risquent de frapper cinq établissements Horeca à Liège

Depuis ce samedi matin, le port du masque est obligatoire dans tout le centre-ville ainsi que dans les principales artères commerçantes de la Cité ardente. Et Willy Demeyer, le bourgmestre, avait donné le ton, la veille de l'entrée en vigueur de cette mesure déjà : les contrôles allaient être renforcés. « Et ces contrôles donneront lieu, en cas de non-respect, à des procès-verbaux et des fermetures d'établissement pourront être prises rapidement par l'utilisation d'une procédure simplifiée », précisait la Ville. Une « menace » qui a effectivement été mise à exécution dès le lendemain, du moins dans une certaine mesure. « Vingt-sept procès-verbaux ont été rédigés sur le week-end et sur l'ensemble de la zone », précise-t-on à la police de Liège. Des p.-v. qui, toutefois, ne concernent pas l'obligation de port du masque dans le périmètre nouvellement défini. « Dans un premier temps, nous n'avons fait que de la prévention en cas de non-respect des nouvelles mesures. Dans 95% des cas de toute façon, les gens le portaient ou l'avaient avec eux. Les autres, nous les avons sensibilisés à ces nouvelles mesures. »

Pas de pitié par contre pour ceux qui ne respectaient pas les mesures déjà en vigueur de longue date. Vingt-deux procès-verbaux ont ainsi été dressés pour non-port du masque par le personnel Horeca, non-port du masque dans les transports en commun et non-respect des horaires de fermeture dans l'Horeca. Un rassemblement non-autorisé a également été sanctionné par la police liégeoise. Les cinq derniers p.-v. concernent quant à eux des établissements Horeca. Et pourraient bien avoir de sérieuses conséquences.

« Pour les récidivistes, le bourgmestre avait demandé qu'on lui transmette un rapport, précise-t-on à la police de Liège. C'est lui qui choisira de la suite à donner à ces dossiers. »

Fermeture temporaire

« Cinq établissements sont en infraction pour la seconde fois, au moins, commente le mayor principautaire. Le message était limpide et j'envisage très clairement une fermeture pour une période temporaire. » Parallèlement à ces cinq établissements récidivistes, cinq autres ont reçu un p.-v. pour la première fois, tandis que deux ont eu un avertissement par rapport au non-respect des horaires de fermeture « et seront recontrôlés ultérieurement de manière aléatoire ». À propos de ces douze cas actuellement sur le bureau de Willy Demeyer, le bourgmestre confie : « J'envisage la fermeture temporaire de ces lieux. » Cela pourrait être le cas très rapidement, après consultation avec les services juridiques de la Ville de Liège. Les douze établissements qui ont subi les remontrances de la police sont situés dans le Carré, en Roture, place du Marché, en Hors Château, rue Charles Magnette et boulevard de la Sauvenière.